REGION HAUTS-DE-FRANCE SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL



Délibération n° 2020.00818

Réunion du 30 juin 2020 Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 5058985

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 06/07/2020 Retour Préfecture : 06/07/2020

Exercice Budgétaire : 2020 Fonction : 23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Thème: C05.04 Enseignement supérieur

Objet : Dispositif de soutien aux projets d'épiceries solidaires

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 30 juin 2020, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L4221-1,

Vu la délibération n°20160005 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à son Président »,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu la délibération n° 20171731 du Conseil Régional du 23 novembre 2017 relative à l'approbation du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation Hauts-de-France 2017-2021 (SRESRI), l'ambition « L'enseignement supérieur pour les emplois d'aujourd'hui et de demain », l'objectif « Mobiliser toutes les ressources pour bâtir des parcours de réussite » et la mesure 2 « Accompagner pour réussir »

Vu la délibération n°20181231du Conseil régional du 25 septembre 2018 relative à l'adoption du dispositif de soutien aux projets d'épiceries solidaires,

Vu l'avis émis par la commission Enseignement, recherche(lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

PREAMBULE:

L'amélioration de la qualité de vie des étudiants inscrits au sein des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de formation sanitaire et sociale des Hauts-de-France est une préoccupation constante de la Région.

Les conditions de vie des étudiants sont un facteur non négligeable de réussite des études. La région des Hauts-de-France compte plus 70 000 boursiers ce qui représente près de 32 % de nos étudiants. Par ailleurs, on estime à 20% le nombre d'étudiants vivant sous le seuil de pauvreté.

Pour faire face à cette situation, des épiceries solidaires portées par des associations étudiantes ont émergé en région. Vecteur d'innovation sociale, elles permettent aux étudiants les plus en difficultés d'accéder à des produits à la fois variés et de bonne qualité à prix réduits, tout en favorisant leur insertion sociale et économique et leur autonomie.

La crise sanitaire COVID 19 et ses répercussions sur l'économie régionale impactent la situation sociale des étudiants et de leur famille. Première chaine de solidarité entre les étudiants au sein des campus universitaire, les épiceries solidaires étudiantes proposent une aide indispensable aux étudiants en difficultés sociales, en situation d'isolement. Elles montrent également la nécessité d'accompagner leur déploiement sur l'ensemble des campus universitaires et d'un appui à leur structuration notamment la consolidation des partenariats publics et privés.

Afin de permettre l'émergence et la structuration des épiceries solidaires étudiantes sur les sites universitaires des Hauts-de-France, il est proposé la mise en place d'un dispositif de soutien financier à ces initiatives.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation et vient compléter la politique régionale d'aide à l'amélioration des conditions de vie étudiante.

DECIDE

Par 124 « Pour », 0 « Contre », 38 « Abstention »

D'approuver les modalités générales du dispositif de soutien à l'émergence et la structuration des épiceries solidaires étudiantes dont les principes figurent en annexe 1 de la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (138): Madame Nathalie ACS, Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Madame Sophie BRICOUT, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Monsieur Olivier CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Madame Sophie COUDEVYLLE, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Hortense DE MEREUIL, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Marie DESMAZIERES, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND. Madame Marie-Christine DURIEZ. Monsieur Hakim ELAZOUZI. Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Antoine GOLLIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Marine LE PEN, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Valérie LETARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Patricia POUPART, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL-LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2020.00818

Pouvoirs donnés (24): Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE donne pouvoir à Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Alexis MANCEL donne pouvoir à Madame Frédérique LEBLANC, Madame Sophie ROCHER donne pouvoir à Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Didier RUMEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel SERRES.

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Madame Monique RYO, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT, Madame Valérie SIX donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER, Monsieur José SUEUR donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Monsieur Denis VINCKIER.

Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Pierre DENIAU donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Antoine GOLLIOT, Monsieur Ludovic PAJOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX.

Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Madame Florence ITALIANI donne pouvoir à Monsieur Eric DILLIES.

Monsieur Guillaume KAZNOWSKI donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ.

N'ont pas participé au vote (0) :

Absents (8): Monsieur Gérald DARMANIN, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Brigitte MAUROY, Monsieur Olivier NORMAND, Madame Rachida SAHRAOUI, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Xavier BERTRAND Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP:

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Feuille n° 3 de la Délibération n° 2020.00818